

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 10 juillet 2013

La transition énergétique dans les transports

Déclaration du groupe de la coopération

Les choix des modes de transport participent de la volonté d'évoluer vers un développement plus durable, tout en favorisant la compétitivité des entreprises et l'emploi dans les territoires, l'avis le souligne bien et le groupe de la coopération partage les grands axes d'orientations proposés.

Il faut prioritairement favoriser le transfert modal et l'intermodalité. Une partie importante du trafic routier n'est en effet aujourd'hui pas reportable sur les modes alternatifs en raison de l'absence de desserte ferroviaire ou fluviale sur le plan régional et local. Ainsi, de nombreuses entreprises ont été confrontées à la fermeture d'embranchements pour le fret et n'ont trouvé à leur regret d'autre alternative que la route. Il est impératif de reconstruire une véritable politique de fret ferroviaire au service des économies régionales. Les entreprises coopératives, qui maintiennent et développent l'activité dans les territoires, expriment également une forte attente d'une amélioration de la performance du réseau fluvial et le développement d'investissements d'infrastructures dans ce domaine.

Afin d'accompagner le changement de comportement et influencer sur les besoins, il faut encourager des formes innovantes d'entrepreneuriat. Ainsi, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), qui s'appuient sur le partenariat en permettant d'associer, outre les salariés, les collectivités locales et les usagers, sont particulièrement adaptées pour relever les enjeux de la mobilité et proposer des solutions de transport adaptées à chacun dans l'intérêt de tous. D'une façon plus générale, l'enjeu énergétique dans les transports doit amener à faire évoluer l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Le projet de loi pour « l'accès au logement et un urbanisme rénové », contient ainsi des pistes pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et naturelles et l'étalement urbain, et propose notamment de rendre obligatoires les Plans locaux d'urbanismes (PLU) intercommunaux.

Le groupe de la coopération partage la volonté d'inscrire l'économie française dans une économie décarbonée en favorisant la constitution de filières industrielles fortes contribuant à une croissance verte et permettant à la France de se positionner sur les marchés mondiaux. Pour cela, il nous faut investir dans la recherche et l'innovation. Il faut, par exemple, développer la R&D pour [réduire la dépense énergétique](#) des véhicules utilisés et travailler sur l'ensemble des configurations techniques, pour élargir la palette des carburants et des technologies moteur : biocarburants, véhicules hybrides, carburants synthétiques, gaz naturel, hydrogène : même s'il n'existe pas de solution « miracle » pouvant remplacer dans l'immédiat le pétrole, il convient de mettre en œuvre cet ensemble de solutions dans une logique de complémentarité.

Le groupe est, en revanche, plus réservé sur la mise en œuvre de leviers fiscaux. Comme le précise bien l'avis, une évolution de la fiscalité environnementale ne pourrait

être envisagée qu'à « pression fiscale constante » ; la conciliation de la compétitivité et du respect de l'environnement doit, en effet, être appréhendée dans un contexte économique particulièrement difficile. D'ores et déjà, l'écotaxe aura un impact sur la compétitivité des activités agricoles et alimentaires réparties sur l'ensemble de nos régions. Par ailleurs, dans cette période difficile pour de nombreux Français, nous pensons qu'il faut maîtriser le prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique et éviter d'augmenter les coûts de production des entreprises.

Malgré ces points de vigilance et au regard de la prise en compte des réalités économiques et sociales, le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.